



ESQUIEZE – SÈRE

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 Juin 2018

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, ML Broueilh, E.Coulom-Toye, JM Dellac, S.Ducos. Y Lafon,, O.Memain, J.Places.

Absents excusés : Th.Lassalle-Carrere

Secrétaire de séance : Ch Baa-Puyoulet.

1. Compte rendu des Conseil Municipal du 17 Mai et 12 Juin 2018

Sans commentaire, ils sont approuvés à l'unanimité.

2. Réfection Chemin deths Casaous à Sère

Le chemin deths Casaous a son revêtement fortement dégradé ce qui provoque des dégâts dans les parcelles adjacentes. Monsieur le Maire propose de rénover cette rue en béton désactivé avec caniveau central pavé. Il dépose deux devis concernant ces travaux :

- LBTP : 42 956.40 TTC
- SOARES : 43 985.40 TTC

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise LBTP.

3. Travaux gorges de Luz : Information

Après les travaux de purge effectués en 2017 dans les gorges, les services de l'Etat et le Conseil Départemental ont relevé des compléments de travaux dont le coût s'élèvera à plus de 10 millions d'euros. Les travaux seront réalisés sur 8 ans mais ceux d'urgence sur le territoire de la commune de Chèze devront être faits dans les 3 prochaines années. L'axe routier sera donc fortement perturbé avec des coupures qui restent à définir dans le temps.

4. Arrêté préfectoral sur le rapport de la CLECT

Le rapport de la CLECT a été adopté en conseil communautaire le 25/09/2017, a été soumis pour approbation à l'ensemble des conseils municipaux : rejet par 17 communes représentant 7508 habitants sur 8642. Par arrêté préfectoral du 16 avril 2018, la Préfète prend acte du rejet et confirme l'adoption du 25/09/2017 à l'exception de celle relative à l'abattoir qui s'en trouve exclue. Les frais de fonctionnement de l'abattoir seront donc répartis sur l'ensemble des 64 communes et non uniquement sur celles du pays Toy.

5: Emploi été 2018

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le nettoyage des locaux communaux occupés par les associations

Sur le rapport de *Monsieur le Maire* et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de adjoint technique 1^{ère} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois et 5 jours(12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 7 juillet 2018 au 12 août 2018 inclus.

Cet agent assurera ses fonctions à temps partiel.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 309 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

5: Décision Modificative n°1 Budget Principal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres des budgets en cours étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	Articles	Montant
Investissement Dépenses		
Sol amortissant jeux	2128-235	+ 3 500
Réfection chemin carrere dehs casaous	21534-311	+ 1 000
Menuiseries école	21312-275	- 4 500

Le conseil municipal à l'unanimité autorise les virements ci-dessus.

BAA-PUYOULET Christian	
BROUEILH M-Lise	
COULOM-TOYE Eliane	
DELLAC J-Marc	
DUCOS Sandrine	

LAFON Yannick	
LASSALLE-CARRERE Thierry	
MEMAIN Olga	
NADAU Pierre	
PLACES Jacques	
VUILLAUME Patrice	